



Décision portant nomination du jury de l'examen professionnalisé réservé de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice logistique, session 2018, dans l'académie de Reims.

Le directeur général par intérim du CROUS de Reims,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2013-485 du 10 juin 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et modifiant le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2013 fixant les règles d'organisation générale, la composition des jurys et la nature des épreuves des recrutements réservés pour l'accès à certains corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 12 février 2019 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'examens professionnalisés réservés pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 1er avril 2019 fixant les dates et modalités d'organisation des examens professionnalisés réservés de recrutement des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de Reims, au titre de l'année 2018 ;

DÉCIDE

Article unique : Sont nommés membres du jury de l'examen professionnalisé réservé de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice logistique, au titre de l'année 2018, dans l'académie de Reims :

Monsieur SENS-SALIS Thierry, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Reims, Reims.

Monsieur PIQUE Francois, attaché principal d'administration de l'Etat, expert, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Versailles, Versailles.

Madame FERAUX Alexandra, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe exceptionnelle, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Reims, Châlons-en-Champagne.

Madame LEROUGE Sueva, attaché principal d'administration de l'Etat, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lille Nord Pas de Calais, Lille.

Monsieur TIXIER Gaëtan, attaché d'administration de l'Etat, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Reims, Charleville-Mezieres.

Madame BEAUDIERE Corinne, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe exceptionnelle, suppléante, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Reims, Reims.

Fait Reims, le 18 juin 2019

Le directeur général par intérim du CROUS de Reims


Jean-Luc HEMBISE